

Le maire répond à l'Agretam

« Rigueur et respect des règles. » C'est par ces mots que le maire de Montmarault, Didier Lindron, répond à l'Association de gestion du restaurant de troisième âge (Agretam).

Fabrice Redon

Une rencontre est prévue, ce mercredi, entre le maire de Montmarault et les dirigeants de l'Association de gestion du restaurant de troisième âge de Montmarault (Agretam). Elle fait suite à la décision de la municipalité, annoncée il y a quelques mois, de ne plus subventionner l'association à hauteur de 18.000 € par an (voir notre édition du 6 mai).

Rétablir l'équilibre financier

Dans un communiqué de presse, Didier Lindron souligne « que cette association a profité de la générosité des anciennes mandatures en percevant chaque année une subvention conséquente et en bénéficiant gratuitement de locaux de la mairie et de la mise à disposition gratuite d'un agent territorial ».

« Ce schéma revenait à majorer largement la sub-



MAIRE. Didier Lindron. PHOTO D'ARCHIVES CÉCILE CHAMPAGNAT

vention financière avec des avantages en nature, et ce en violation des lois et règlements applicables, poursuit le maire. La mairie, n'étant pas rembour-

sée par l'Agretam des salaires de l'agent mis à disposition, assumait donc chaque année la somme de 42.000 € sur ce poste de dépense. »

La décision de lancer un appel d'offres pour la confection des repas en liaison chaude par portage à domicile - une activité prise en charge actuellement par l'Agretam - répond, selon l'élu, à « la volonté de mettre un terme à un montage juridique désuet et illégal ».

L'obligation de passer par un marché public

« La mairie ne peut légalement pas confier le portage des repas à un prestataire sans passer par un marché public. La mission première de la municipalité est de rétablir l'équilibre financier tout en respectant les règles de la commande publique et de l'attribution des subventions. »

Pour Didier Lindron, le cahier des charges mis en place « met un point d'honneur à maintenir la qualité des repas et le prix actuel ». « Comme n'importe quel prestataire potentiel, l'Agretam est libre de répondre à cette consultation », conclut le maire. ■

Les inquiétudes des retraités agricoles du secteur

24/05/23

L'assemblée annuelle des retraités agricoles du secteur de Montmarault a réuni plus de quarante participants sous la présidence de Christian Tourret, délégué de secteur

À cette occasion, Alain Mercier, président de l'Association départementale (ADRA), entouré de Jean-Claude Blandin, président honoraire, et André Lacarrin secrétaire départemental, a rappelé que l'association compte quelque 850 adhérents dans l'Allier et 10.000 environ au niveau national.

De nombreux sujets abordés

De nombreux sujets ont été abordés, « avec le cons-

tat récurrent de la faiblesse des pensions, particulièrement pour les femmes... L'objectif d'atteindre le minimum au SMIC ne serait pas un luxe ».

L'installation de panneaux photovoltaïques et des projets de plus en plus démesurés inquiètent aussi les anciens exploitants qui voient des fermes disparaître « au détriment de la production agricole, dont nous avons encore besoin ».

Les fermetures de classe, les difficultés pour se faire soigner, pour trouver un médecin traitant, l'éloignement et le manque de médecins spécialisés sont aussi les soucis de retraités vivant en milieu rural. ■

➔ **Rendez-vous.** L'assemblée générale départementale aura lieu vendredi 20 octobre, à Saint-Menoux.



RÉUNION. Plus de quarante personnes étaient présentes.